

CASSE-TÊTE, NIVEAU FACILE



Le seul corps du ministère de l'intérieur à rapporter de l'argent est le corps de commandement.. Le seul corps à ne rien toucher depuis 2008 est le corps de commandement. Trouvez l'erreur !

2 POIDS 2 MESURES

Les commissaires sont entrain de négocier leur GRAF et ergotent sur quelques déroulements de carrière pas assez profitables.

Les CEA ont obtenu le recalcul de déroulement de carrière pour les gardiens et gradés qui ont obtenus une promotion depuis 2011...

Les ingénieurs et les attachés ont obtenus leur grade supplémentaire les conduisant immédiatement à l'indice HE-A..

Nous sommes heureux pour eux mais pour les officiers... RAS

L'HIVER SERA LONG



La campagne d'élections syndicales est terminée depuis quelques mois. Après une activité débordante -voire excessive- pendant les quelques semaines avant les élections, désormais les deux syndicats historiques brillent par leur absence... L'hiver syndical s'installe, l'hibernation peut commencer.

Leurs forums sont fermés ou sans message depuis plusieurs mois. Peu de tract, peu de réunion, peu d'e-mails ! Mais ne doutez pas que dans trois ans tout va redémarrer... pour s'assurer un nouveau mandat confortable.

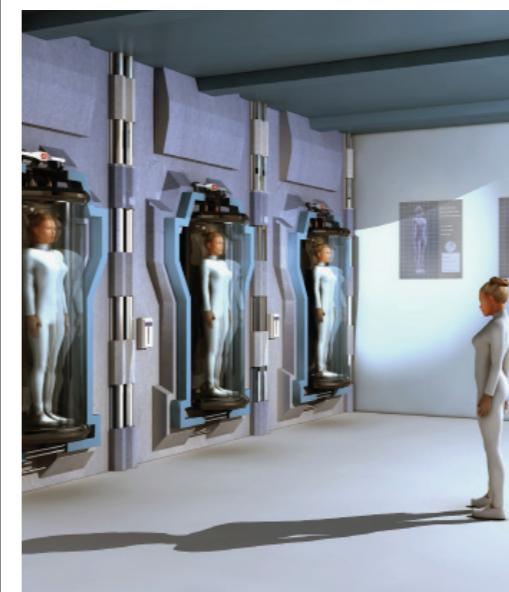
PRENDRE UN ENFANT PAR LA MAIN

Pour être reçu par la DRCPN au sujet du temps de travail du corps de commandement et de la réforme de la nomenclature, l'UNSA Officiers -n'étant pas représentatif- n'a pas eu d'autre alternative que de demander à la grande sœur Céline, secrétaire générale du SCPN (syndicat des commissaires) de bien vouloir demander une audience et de les prendre par la main pour les y accompagner !

Nous connaissons tous la bienveillance de ce syndicat pour les officiers de police ; ne doutons pas du soutien sans faille qu'il accordera !

Il faut parfois savoir (ou pouvoir) être seul plutôt que de risquer d'être mal accompagné...

CLONAGE SYNDICAL : on n'arrête pas le progrès



Tant qu'on parle de l'UNSA Officiers... en mal de représentativité, ils essaient de se différencier par leur programme. Enfin, «leur» programme, c'est beaucoup dire. Ils s'en remettent aux autres, puisqu'ils n'ont rien trouvé de mieux que de copier totalement le projet que l'Union des Officiers défend depuis plus de quatre années...

Nous leurs réitérons notre invitation de participer à l'une de nos réunions pour qu'ils découvrent toutes les dimensions de notre projet afin de défendre au mieux les intérêts des officiers.

D'ailleurs, lorsqu'un syndicat n'a pas de représentativité et pas de projet, peut-on dire qu'il existe vraiment ?

Encore un mystère de la science.

IRREGULARITE ADMINISTRATIVE

Dans son arrêt Cass. Civ 1 19.3.2015 n°308, la Cour de cassation estime qu'être victime d'une injustice de l'administration n'est pas forcément être victime d'une «voie de fait». En effet, la voie de fait suppose : un acte d'une gravité particulière + une atteinte à des libertés définies.

Si l'acte de l'administration n'est pas une voie de fait, il ne peut être que contesté selon la procédure normale, devant le tribunal administratif ; cela n'ouvre donc pas droit à une intervention *immédiate* du juge.

En outre, la Cour de cassation rappelle qu'une voie de fait est un acte tellement grave qu'il perd la qualité d'acte administratif puisqu'il n'est plus susceptible d'être rattaché au pouvoir de l'autorité.

Mais, au fait, quelles sont les atteintes aux libertés définies ? Le Conseil constitutionnel a tendance à les restreindre. On ne parle même plus de libertés fondamentales (aller et venir, inviolabilité de la vie privée...) mais seulement de «sûreté de la personne» (interdiction de détention arbitraire, droit de disposer de son corps).

Et la liberté syndicale dans tout ça ? Bien que considérée comme essentielle dans le système démocratique, elle n'est pas classée dans les libertés individuelles, et ne peut donc pas être classée en voie de fait. D'où l'intérêt, pour les syndicats, de se développer dans le droit administratif.

C'est le cas de l'Union des Officiers. Les autres syndicats historiques préféreraient-ils encore vivre dans le passé ?

LA GENDARMERIE extra-lucide ?

Les pandores ont mis au point un logiciel de prédiction des infractions (!), censé permettre d'empêcher que les faits ne se réalisent (!!).

Cette nouvelle Madame Irma n'a malheureusement pas prévenu les militaires de la BT de Montaigu (Vendée) qu'ils allaient être victimes d'un cambriolage de la partie privée de la brigade dans la nuit du 15 au 16 avril dernier... Allez, sans rancune !

On peut rigoler un peu quand même !



C'EST FINI

Le gouvernement a supprimé une indemnité créée voilà dix-huit ans pour compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires lors de l'élargissement de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG).

Allouée aux seuls fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998, elle concerne 960 000 agents dans les trois versants de la fonction publique, et sera complètement supprimée avant la fin 2017.